

1900


La traite des enfants

Marguerite Durand

Michèle C. Magnin

University of San Diego, mmagnin@san Diego.edu

Follow this and additional works at: <https://digital.sandiego.edu/durand-tome1>

 Part of the [Feminist, Gender, and Sexuality Studies Commons](#), [History of Gender Commons](#), [Journalism Studies Commons](#), [Labor History Commons](#), [Other French and Francophone Language and Literature Commons](#), and the [Social Work Commons](#)

Digital USD Citation

Durand, Marguerite and Magnin, Michèle C., "La traite des enfants" (1900). *Tome 1. 5*.
<https://digital.sandiego.edu/durand-tome1/5>

This Transcription is brought to you for free and open access by the Manuscrits de Marguerite Durand at Digital USD. It has been accepted for inclusion in Tome 1 by an authorized administrator of Digital USD. For more information, please contact digital@san Diego.edu.

La Traite des enfants

Les journaux socialistes partent en guerre contre l'abbé Santol en ce moment incarcéré sous l'inculpation d'outrages aux mœurs commis sur des enfants confiés à sa garde pour être placés en apprentissage.

Que l'abbé soit ou non coupable des faits odieux qui lui sont reprochés, là n'est pas encore la question car il convient d'attendre, avant de jeter l'opprobre sur un accusé, que la Justice ait prononcé.

Mais cette affaire, quel qu'en soit le dénouement aura eu au moins l'avantage d'attirer l'attention sur l'abominable traite des enfants qui se fait ouvertement, en plein jour, avec la complicité d'une loi mal comprise. On n'entend parler, en ce moment, à propos du stage de scolarité, que de "puissance paternelle", d'atteinte portée à "la liberté du père de famille". Il serait peut-être temps de nous expliquer clairement ce que la loi entend par puissance paternelle et quels sont exactement les droits des parents sur leurs enfants.

Pour qui raisonne sainement il semble que les fameux droits consistent surtout en devoirs. Devoir de donner à l'enfant la nourriture, les soins, l'instruction, l'éducation nécessaires pour qu'il s'élève et soit à même de subvenir à ses besoins ; devoir de l'y contraindre dans son intérêt et au besoin avec le secours de la loi si l'enfant méchant ou vicieux cherche à se soustraire à cette tutelle naturelle ou s'il s'agit de le protéger en vue de son intérêt futur contre les imprudences, les folies, les inconsciences, les inconséquences de jeunesse. Mais si par puissance paternelle il faut entendre notamment le droit laissé aux parents de vendre leurs enfants jusqu'à leur majorité à des établissements qui les exploitent et où ils souffrent, cela est simplement monstrueux.

[Les pages suivantes sont une réécriture du même article, avec des variantes]

La Traite des enfants

Les journaux socialistes partent en guerre contre l'abbé Santol en ce moment arrêté sous l'inculpation d'outrages aux mœurs commis sur des enfants qu'il plaçait en apprentissage.

Que l'abbé soit ou non coupable des faits odieux qui lui sont reprochés, là n'est pas encore la question car il convient d'attendre avant de déclarer un homme coupable que la Justice ait prononcé.

Mais cette affaire aura au moins l'avantage d'attirer l'attention sur l'abominable traite des enfants qui se fait ouvertement, en plein jour, et contre laquelle une loi sévère devrait être édictée [à] propos du stage de scolarité [plutôt] que de "puissance paternelle", d'atteintes portées à "la liberté du père de famille". Il serait peut-être temps de nous expliquer clairement ce que la loi entend par "puissance paternelle" et en quoi consistent exactement les droits des parents sur les enfants.

Pour qui raisonne sainement, il semble que ces fameux droits sont surtout des devoirs. Devoirs de donner à l'enfant la nourriture, les soins, l'instruction, l'éducation nécessaires à son développement physique et moral, devoirs de le contraindre au travail dans son seul intérêt ; devoir de le protéger contre les inexpériences, les entraînements de la jeunesse, tout cela pour le seul intérêt de son bonheur futur et avec l'aide de la loi si l'enfant méchant ou vicieux cherche à se soustraire à la bienfaisante tutelle. Tels sont, tels devraient être les seuls droits des parents sur leurs enfants. Beaucoup s'en arrogent d'autres, notamment celui de vendre leurs enfants jusqu'à leur majorité. Nous nous sommes tous apitoyés dans notre enfance sur les malheurs des petits Chinois pour le rachat desquels nous donnions aux curés quêteurs les gros sous de nos tirelires, on nous a appris à plaindre les malheurs des esclaves et nous combattons, ici même, l'ignoble traite des blanches. Qui se décidera donc à prendre en mains la défense de milliers et de milliers d'enfants prisonniers et martyrisés?!